

Délibération du 14/04/2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Etaient présents : Mr Gérard ALAZARD, Mme Nadine BALCON, Mr Bernard PIASER, Mme Fabienne ALEMANNIO, Mr Pierre BORREDON, Mr Rémy MOLIERES, Mr Daniel DUBOS, Mme Odile BORREDON, Mme Agnès LEBRE, Mme Delphine AZNAR, Mr Jean-Luc MANIE, Mme Nathalie QUEYREL, Mr Alexandre VIGNALS, Mme Christine GARRIGUES, Mr Floréal CARBONIE, Mme Christine CALVO, Mr Joël BOURDAIN, Mme Michèle CUBAYNES.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Jacques BONDER qui a donné procuration à Monsieur Jean-Luc MANIE

Secrétaire de séance : Mme Christine GARRIGUES

Délibération du 14/04/2014

2014.4.12 – Choix du maître d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'Eglise Saint Pierre

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le conseil municipal lors du débat d'orientation budgétaire 2014, confirmé par le vote du budget prévisionnel 2014, a décidé de prévoir les crédits nécessaires pour la réalisation d'une partie des travaux de réfection des chapelles Nord de l'Eglise Saint Pierre dès 2014.

Le montant global de l'opération est estimé à 93 682.68 € TTC.

L'opération peut être scindée en deux tranches :

- la troisième chapelle Nord (la plus abîmée) : travaux prévus fin 2014 pour un montant HT de 33 483 €
- la première et deuxième chapelle Nord : travaux prévus en 2015 pour un montant de 35 247 €

Pour réaliser les travaux nous devons choisir un maître d'œuvre, spécialisée dans la réfection des églises. A noter que la commune a déjà effectué des travaux de rénovation de l'Eglise Saint Pierre en 2011 (Chœur) et 2012 (nef), Mme Nathalie PRAT, architecte, en avait eu la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle également que l'association des « Amis de l'Eglise Saint-Pierre » a offert un chèque de 15 000 € fin 2013, justement pour participer aux futurs travaux de l'Eglise Saint-Pierre.

Le plan de financement global des travaux de rénovation est le suivant :

DEPENSES

Tranche ferme : Troisième chapelle Nord (à proximité du chœur) :	33 483 € HT	
Tranche conditionnelle : 1 ^{ère} et 2 ^{ème} chapelle nord :	35 247 € HT	
Total chapelles Nord :	68 730 € HT	
Honoraires architectes 14% :	9 600	€
HT		
Total opération HT :	78 330 € HT	
TVA 20 % :	15 666 € HT	
Total TTC :	93 996 € TTC	

Délibération du 14/04/2014

RECETTES

Subvention du Département 25 % du total HT sans travaux électrique : 18 657 €
(3 700 € HT de travaux électrique à déduire)

Dons paroisse : 15 000 €

FCTVA : 15 666 €

Commune : 44 673 €

Monsieur le Maire propose donc de confier à Mme PRAT les missions permettant d'assurer le bon déroulement de ces travaux jusqu'à leur complète réalisation et ce pour un montant d'honoraires de 9 600 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** :

- **De réaliser** ces travaux en plusieurs tranches
- **De confier la maîtrise d'œuvre** des travaux de l'église à Mme PRAT pour un montant d'honoraires de 9 600 € HT
- De procéder à la dévolution des travaux par voie de **procédure adaptée**

Le conseil municipal :

- **sollicite** une subvention au Département de l'ordre de 25 % du montant HT des travaux (hors travaux électriques)
- **détermine le plan de financement** comme suit :
 - o Subvention du Département : 18 657 €
 - o Dons « Amis de l'Eglise Saint Pierre » : 15 000 €
 - o Fonds propres : 44 673 €
 - o **Total HT des travaux 78 330 €**
- **habilite** Monsieur le Maire à signer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux à venir.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 18 Procurations : 1	Pour : 19 Contre : Abstentions :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Gérard ALAZARD

Cet acte a été publié
le 22 AVR. 2014 ..

Le Maire

